Nations Unies S/PV.5232



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5232e séance

Vendredi 22 juillet 2005, à 13 h 35

New York

Président :	M. Vassilakis	(Grèce)
Membres :	Algérie	M. Djeffal
	Argentine	M. García Moritán
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chine	M. Cheng Jingye
	Danemark	M. Christensen
	États-Unis d'Amérique	M. Brencick
	Fédération de Russie	M. Smirnov
	France	M. Cruau
	Japon	M. Kawakami
	Philippines	M. Chuasoto
	République-Unie de Tanzanie	M. Maundi
	Roumanie	M. Stamate
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Power

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (S/20005/414)

05-43562 (F)

La séance est ouverte à 13 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (S/2005/414)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant de la République centrafricaine une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Poukré-Kono (République centrafricaine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (S/2005/414).

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Représentant du Secrétaire général, le général Lamine Cissé, sur la situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA). Il a réitéré son plein soutien à l'action du Représentant du Secrétaire général.

Le Conseil se félicite vivement du bon déroulement des élections présidentielles et législatives et salue l'entrée en fonctions des institutions nouvellement élues dont la stabilité est nécessaire pour garantir une paix durable en République centrafricaine.

Le Conseil reconnaît les efforts accomplis par les Forces de défense et de sécurité centrafricaines pour garantir de bonnes conditions sécuritaires pendant le processus électoral, et rend hommage à la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale – la FOMUC –, la France, l'Union européenne, la Chine et l'Allemagne pour l'appui décisif qu'elles leur ont apporté.

Le Conseil apprécie le rôle essentiel joué à ce jour par la FOMUC dans ce processus, et exprime son appui aux efforts que la FOMUC continue de fournir pour appuyer la consolidation de l'ordre constitutionnel ainsi rétabli et la refondation de l'état de droit. À cet égard, il se félicite de la décision des États de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale de prolonger le mandat de la FOMUC.

Le Conseil invite le Gouvernement centrafricain comme l'ensemble des forces politiques et sociales à consolider le dialogue national et à assurer la réconciliation nationale en vue d'un développement durable de leur pays.

Le Conseil appelle les bailleurs de fonds internationaux et les institutions financières internationales à poursuivre avec générosité leur appui à la République centrafricaine. Il souligne que leur soutien sera indispensable au redressement économique et social du pays et les encourage à définir en consultation étroite avec le système des Nations Unies et le Gouvernement de la République centrafricaine une stratégie de développement concertée.

Le Conseil demande au Secrétaire général d'explorer, en étroite concertation avec les autorités centrafricaines et les partenaires au développement de la République centrafricaine, la possibilité de mettre en place un comité de suivi ou d'élargir le Comité des partenaires extérieurs de suivi du processus électoral (COPESPE) en vue d'appuyer les efforts de

reconstruction engagés par les Centrafricains. Il invite le Secrétaire général à lui rendre compte de ses concertations par le biais de son Représentant en République centrafricaine au plus tard le 31 octobre 2005.

Le Conseil exprime son inquiétude au regard de l'insécurité qui règne au nord et à l'ouest du pays, liée à la présence de groupes armés dans ces régions, et invite les États concernés à se concerter avec les organisations sous-régionales, régionales et le BONUCA sur les actions à entreprendre pour répondre collectivement à la menace que ces groupes armés font peser sur la stabilité de la République centrafricaine et certains pays de la sous-région.

Le Conseil se déclare également gravement préoccupé par la détérioration continue de la situation humanitaire en République centrafricaine, en particulier au nord du pays. Il appelle la communauté internationale à contribuer généreusement aux besoins humanitaires de la République centrafricaine. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/35.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 45.